



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



RÈGLEMENT 155-12-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 146-03-2022 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS POUR L'AJOUT D'UN COMITÉ CONSULTATIF DU PATRIMOINE BÂTI

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encadrer les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite préserver et mettre en valeur la mémoire architecturale du territoire;

CONSIDÉRANT QU' à cet égard le conseil souhaite modifier le règlement 146-03-2022 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs pour ajouter un nouveau comité défini sous le nom de comité consultatif du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil le 6 novembre 2023 par la conseillère Josiane Martel-Ouellet conformément aux dispositions de l'article 445 du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a également été présenté au conseil le 6 novembre 2023 conformément aux dispositions de l'article 445 du code municipal, avant la séance ordinaire du 15 janvier 2024, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

1. OBJET DU RÈGLEMENT

Ajout à l'article 3.2 de la section 3 « Composition » d'un nouveau comité défini sous le nom de comité consultation du patrimoine bâti :

3.2.5 Patrimoine bâti

- Un (1) membre du conseil municipal;
- Un (1) fonctionnaire;
- Quatre (4) citoyens.

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À FRELIGHSBURG LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Lucie Dagenais,
Mairesse

Sergey Golikov,
Directeur général
greffier et trésorier

AVIS DE MOTION : 6 novembre 2023

PROJET DE RÈGLEMENT : 6 novembre 2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 15 janvier 2024

AVIS DE PROMULGATION : 8 février 2024

ENTRÉE EN VIGUEUR : 8 février 2024
